

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 14 juin 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

19/239 Procès-verbal de la séance du 4 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019.

19/240 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

19/241 Commissions Municipales - Composition - Modification.

Adoptée à

l'unanimité

A la suite de la démission de Caroline Boisard-Vannier de son mandat de conseiller municipal et de l'installation de Thibault Denis du Péage, il est demandé au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions municipales.

19/308 Conseils de quartier - Abrogation de la délibération n° 19/117 - Désignation des Conseillers de quartier.

Adoptée à la majorité

Par délibération n° 18/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des conseillers de quartier, complétée par délibération n° 19/117 du 4 avril 2019, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de conseillers de quartier.

Cette dernière, dans son annexe, mentionnait à tort la démission de M. Jean-Marie LAMBRECHTS (PS) et de Mme Eliane LAMBRECHTS (PS Suppléant), alors même que M. Jean-Marie LAMBRECHTS (PS) et Mme Eliane LAMBRECHTS ont été relevés de leur qualité de représentants du groupe politique SRDP. De fait, ils ont perdu la qualité pour laquelle ils siégeaient au Conseil de quartier et ne peuvent donc plus y siéger. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'abroger cette délibération et, conformément à l'article 3 du règlement intérieur des Conseils de quartier, d'approuver de nouveau la composition nominative des Conseils de quartier telle que figurant en annexe de la délibération.

- 19/242** **Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.**
Adoptée à l'unanimité Par délibération n° 18/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui suite à de nouvelles intégrations et à la démission de conseillers de quartier.
- 19/243** **Rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville pour les exercices de 2012 et suivants.**
Le Conseil Municipal prend acte Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Ville pour les exercices 2012 et suivants, par délibération n° 18/238 du 22 juin 2018. L'article L. 243-9 du Code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ». Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville pour les exercices de 2012 et suivants.
- 19/244** **Propriété Intellectuelle - Dépôt de marques auprès de l'INPI.**
Adoptée à l'unanimité La Ville de Lille utilise un vocable et des logos divers tant pour se désigner que pour des manifestations d'envergure locale, nationale, européenne ou internationale. La Ville possède également un patrimoine bâti culturel important correspondant à différentes structures, images de marque de la collectivité. L'ensemble de ces vocables et logos relève de signes qui peuvent correspondre à des marques (article L711-1 du Code de Propriété Intellectuelle). Afin de garantir la pérennité et la propriété sur ces marques, la Ville de Lille souhaite les déposer à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle, et ce afin d'en assurer une protection juridique au titre de la protection de propriété intellectuelle pour les dix prochaines années. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'accomplissement des démarches nécessaires de protection juridique des marques et à signer tous les actes établis en conséquence.
- 19/245** **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Télétransmission des documents budgétaires - Avenant n° 3 à la convention entre l'Etat et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité Dans le cadre du projet ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales a initié un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités. Ce programme s'inscrivant dans la démarche de modernisation des processus administratifs engagée par la Ville, le Conseil Municipal a, par délibération n° 10/691 du 20 septembre 2010, autorisé Madame le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune de Lille définissant les modalités de télétransmission des actes et les engagements et possibilités des deux parties. La convention a été conclue le 10 décembre 2010. Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'un avenant n° 3 à cette convention fixant les modalités de transmission par voie électronique des documents budgétaires de la Ville, sur l'application Actes budgétaires, au représentant de l'État. Cet avenant n° 3 prendra effet à compter du 14 juin 2019 pour les documents budgétaires de l'exercice 2020.

19/246 Casino - Dossier de demande de renouvellement d'autorisation de jeux.

Adoptée à

l'unanimité Conformément à l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de jeux est soumis à la commission supérieure des jeux du Ministère de l'Intérieur par le concessionnaire du Casino. Le dépôt dudit dossier doit intervenir au minimum 4 mois avant la date d'expiration de l'autorisation de jeux précédente et l'avis du Conseil Municipal doit être joint. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de jeux du Casino transmis par la Société Lilloise d'Animation Touristique, le concessionnaire.

19/247 Changement de dénomination de la rue de Paris en rue Pierre Mauroy - Indemnisation de commerçants et sociétés.

Adoptée à

l'unanimité Suite à la délibération n° 17/237 du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a renommé la rue de Paris en rue Pierre Mauroy. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau principe d'indemnisation et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention individuelle d'indemnisation amiable de commerçants et sociétés de la rue Pierre Mauroy.

19/248 Halle gourmande à Fives Cail - 2nde convention entre la Ville de Lille et l'EPARECA.

Adoptée à

l'unanimité La Ville de Lille et l'EPARECA ont signé une convention de mise en étude, suite au Conseil Municipal du 7 décembre 2018, afin de déterminer le potentiel commercial et la faisabilité du projet de Halle Gourmande, et de préfigurer son exploitation. La seconde étape de ce partenariat engage l'EPARECA à prendre à bail le bâtiment qui sera livré par la Soreli à l'issue des travaux, afin d'en assurer la gestion immobilière pour les 12 prochaines années.

19/373 Motion du groupe SDRCP - Lutte contre les trafics et la délinquance.

Adoptée à

l'unanimité La Ville de Lille, au côté des villes de Paris, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Bordeaux, Rennes, Dijon, et Clermont-Ferrand, a saisi le Ministre de l'Intérieur et la Garde des Sceaux afin que l'Etat mette en œuvre une action à la hauteur des difficultés auxquelles les villes sont confrontées en matière de trafics. Le Conseil Municipal de Lille requiert de l'Etat qu'il débloque sans tarder les effectifs suffisants au sein des forces de Police nationale et des tribunaux pour leur permettre de faire face à leurs missions difficiles, et qu'ils permettent le rattrapage de la sous dotation par habitant dont pâtissent Lille et son agglomération. Il affirme la nécessité d'une stratégie nationale de lutte contre les trafics au croisement des missions d'enquête, d'investigation et de sanction pénale. Le Président de la République avait annoncé le 22 mai 2018, dans le cadre de la présentation de la stratégie des quartiers prioritaires, le lancement à l'été 2018 d'un grand plan de lutte contre les trafics. Depuis, ce plan tarde à être traduit dans les faits. Enfin, le Conseil Municipal sollicite des mesures concrètes et un calendrier de mise en œuvre urgente de cette stratégie, conformément à notre volonté de combattre ces situations et à offrir à l'ensemble des Lillois les mêmes conditions de qualité de vie et de vivre-ensemble, quel que soit leur quartier.

19/374 Motion en faveur d'une société du logement abordable.

Adoptée à

la majorité

Le 4 juin dernier, à l'invitation de Housing Europe lors du Festival international du logement social, la Ville de Lille a signé « l'Appel de Lyon » aux côtés d'autres métropoles et grandes villes européennes mais aussi d'acteurs européens ou internationaux du Logement. A cette occasion, 5 propositions concrètes ont été formulées à l'attention du Parlement Européen et de la Commission pour qu'ils adoptent un plan d'action pour le logement social et abordable 2019-2024. Le Conseil Municipal réitère ce jour son engagement et adresse les demandes suivantes aux autorités européennes : mettre le logement social et abordable au cœur des priorités de l'agenda urbain de l'UE, créer un fonds européen d'investissement dédié au logement social et abordable, faire du logement un "investissement protégé d'avenir", mettre en œuvre de façon effective le volet "logement et aide aux sans-abri" du socle européen des droits sociaux et préserver et conforter un cadre juridique européen pour le logement social et abordable. A travers « l'Appel de Lyon » et la présente motion, le Groupe Socialiste, Démocrate, Radical, Citoyen et Personnalité souhaite rappeler son engagement sans faille dans la volonté de faire la ville pour tous et de permettre à chacun-es des Lillois-es, Lommois-es, Hellemmois-es de vivre dans un logement abordable et adapté car il considère que le logement est un droit fondamental.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

HELLEMMES

19/249 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association**
Adoptée à **Inersol dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.**
l'unanimité

L'association Inersol est une association qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, la remobilisation sociale et la réadaptation progressive au monde du travail de personnes en grande difficulté. Depuis 2014, la Commune soutient l'association qui a créé une brigade verte et, depuis 2017, une brigade propreté. Afin de réaliser ces actions, l'association a sollicité la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 66.427 € à l'association Inersol et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre la Ville et l'association.

19/250 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive**
Adoptée à **Hellemmoise de Football.**
l'unanimité

Depuis plusieurs années, l'ASH Football est un club sportif en plein essor sur les plans quantitatif et qualitatif : l'équipe première remporte de nombreux matchs et ses bons résultats engendrent des dépenses supplémentaires. L'association a ainsi sollicité un soutien exceptionnel de 9.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

19/251 **Commune associée d'Hellemmes - Association Huit Renversé - Subvention**
Adoptée à **exceptionnelle.**
l'unanimité

Du 27 avril au 1^{er} décembre 2019 se déroulera la 5^{ème} édition de Lille3000, intitulée ELDORADO. Dans ce cadre, l'association Huit Renversé est porteuse d'un projet intitulé « Voyage, implante-moi dans la peau ». Cette œuvre créative se déclinera autour d'ateliers mais également d'une présentation scénique le 14 septembre 2019 sur le territoire d'Hellemmes. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 4.000 €

19/252 Commune associée d'Hellemmes - L'Epine Quartier Comestible.

Adoptée à

l'unanimité Une partie du quartier de l'Epine est inscrit en Politique de la Ville depuis 2015. Afin de changer les conditions de vie et renverser l'image négative du quartier, la reconstruction d'un nouveau groupe scolaire est en cours. Il contribuera à renforcer l'attractivité du secteur. En complément, au regard de la place importante qu'occupe déjà la nature dans ce secteur, le projet « l'Epine Quartier Comestible », porté par l'association les Saprophytes est né. Il donne lieu à une action qui se déroule sur plusieurs années. La Commune souhaite soutenir l'association, notamment par le biais du Contrat de Ville, mais également en accompagnant la structure pour que certains investissements soient réalisés et en sollicitant le soutien du Conseil Régional sur le volet investissement du Contrat de Ville. Le budget global du volet investissement de ce projet s'élève à 56.900 € Le Conseil Régional est sollicité à hauteur de 50% du coût total des dépenses. Il est demandé au Conseil Municipal d'apporter le concours de la Ville à hauteur de 27.000 € sous la forme de prestations en nature et de fourniture de biens.

19/253 Commune associée d'Hellemmes - Tarification Festival des Popotes Roulantes 2019.

Adoptée à

l'unanimité Pour la quatrième année consécutive, la Commune associée d'Hellemmes souhaite organiser un « Festival des Popotes Roulantes » qui se déroulera le 7 septembre 2019 au Centre Gustave Engrand. L'entrée étant payante, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les montants des droits d'entrée à ce festival.

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

19/254 Commune associée de Lomme - Subventions 2019.

Adoptée à

la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Aide et Solidarité pour l'Afrique au titre de l'année 2019 pour les actions qu'elle met en place.

19/255 Commune associée de Lomme - Subventions à diverses associations.

Adoptée à

la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de deux subventions de 500 € et 300 € à l'association Vivre Ensemble à l'Humanité pour la participation à l'organisation de la dix-huitième édition des "Fenêtres qui parlent" et pour la création d'un jardin partagé, d'une subvention de 1.500 € à l'association du Secours Populaire pour l'organisation de la cinquième Médiévale et d'une subvention de 500 € à l'association Bien Vivre au Marais pour la participation à la fête de la Gare d'eau.

19/256 Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle aux associations sportives.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives, pour un total de 8.757 €, afin de contribuer aux frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par leur participation aux championnats et compétitions dans leurs disciplines respectives.

19/257 Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et les associations.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des conventions entre la Ville et les associations "Et si vous trouvez ça drôle", "Théâtre Octobre" et Arts Martiaux Lomme".

19/258 **Commune associée de Lomme - Accueil d'une unité d'éducation externalisée au sein de l'école Ferry Demory - Convention avec l'Institut médico-éducatif Lino Ventura.**
Adoptée à l'unanimité

La Commune associée de Lomme porte un projet éducatif visant à la réussite éducative et scolaire de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap. C'est dans cet esprit que la Ville et l'Institut Médico Educatif (IME) Lino Ventura ont travaillé conjointement à l'accueil d'une Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) au sein de l'école maternelle Ferry / Demory. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la mise à disposition à titre gratuit de locaux scolaires de l'école maternelle Ferry Demory à l'Association La Sauvegarde du Nord pour l'accueil de l'Unité d'enseignement externalisé de son Institut médico-éducatif Lino Ventura et autoriser la signature de la convention de partenariat.

19/259 **Commune associée de Lomme - Humanicité - Médiation sociale - Subvention à Citéo - Convention de coopération entre Citéo, l'association syndicale libre Humanicité, la Ville de Capinghem et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

L'association syndicale libre (ASL) Humanicité, qui poursuit le développement d'Humanicité, situé à Lomme et Capinghem, a sollicité Citéo pour pérenniser un service de médiation sociale au sein du quartier Humanicité. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € à Citéo pour la réalisation de cette action, la signature de la convention de coopération entre Citéo, l'ASL Humanicité, la Ville de Capinghem et la Ville relative à cette action.

19/260 **Commune associée de Lomme - Cession d'un terrain communal situé rue de l'égalité à Lomme.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite céder à la Société LIDL SNC une emprise foncière communale située rue de l'Égalité à Lomme, pour y relocaliser son magasin implanté rue Anatole France à Lomme, actuellement en location et devenu trop exigü. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider la cession de son bien au profit de la Société LIDL SNC et autoriser la signature de la promesse de vente, puis de l'acte de vente et tous documents à intervenir à cet effet.

19/261 **Commune associée de Lomme - Avenant au bail emphytéotique entre la Ville et Logis Métropole pour l'immeuble situé au 307 avenue de Dunkerque à Lomme.**
Adoptée à l'unanimité

La Commune associée de Lomme a consenti un bail emphytéotique à LOGIS MÉTROPOLÉ SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ le 1er janvier 1993 pour une durée de 55 ans. LOGIS MÉTROPOLÉ envisage la création d'un appartement de type T2 d'une surface de 51 m² dans un ancien local associatif. Pour amortir l'ensemble des prêts engagés, LOGIS MÉTROPOLÉ propose d'établir un avenant afin de proroger le bail jusqu'au 31 décembre 2065. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider la rédaction de cet avenant au bail dont les frais seront à la charge de LOGIS METROPOLE.

19/262 **Commune associée de Lomme - Prix du Marais - Accueil des écrivains et de leurs**
Adoptée à **représentants.**
l'unanimité

Le Prix du Marais est un prix littéraire qui s'inscrit dans les activités d'un comité de lecture mis en place par l'Odyssée, Médiathèque de Lomme, et la compagnie de théâtre associée de la Ville, le Théâtre Octobre. L'objectif est de dépasser ce seul cercle et d'encourager tous les lecteurs à découvrir huit textes d'auteurs contemporains. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer un prix d'un montant de 500 € au lauréat du Prix du Marais 2019 et d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la participation des huit écrivains sélectionnés et de leurs représentants.

19/263 **Commune associée de Lomme - Rythme ma bibliothèque, dispositif de la MEL pour**
Adoptée à **une adaptation et l'amélioration des horaires d'ouverture de la médiathèque Odyssée.**
l'unanimité

Ouverte en 2001, la médiathèque l'Odyssée s'est aussitôt démarquée grâce à son ouverture le dimanche matin. Il est donc proposé de poursuivre cette expérimentation d'extension des horaires d'ouverture d'un an renouvelable et adaptable après un bilan. De même, il est proposé de mettre en place une trieuse. L'ensemble de ces solutions répond au mieux aux attentes exprimées lors de l'étude de la MEL. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention ad hoc avec la MEL.

19/264 **Commune associée de Lomme - Modification du lieu de conciergerie du site Maison**
Adoptée à **des Enfants - Médiathèque - Salle du Parc.**
l'unanimité

Les logements de conciergerie du secteur "Maison des Enfants" étant fortement dégradés et destinés à être détruits, il s'agit de procéder à l'attribution d'un nouveau logement par nécessité absolue de service. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge du loyer du logement situé 26A rue de l'Eglise à Lomme appartenant à Logis Métropole.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

19/265 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptée à

l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont pris en charge par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (3 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (4 demandes), Fives (3 demandes), Lille-Centre (1 demande), Lille-Moulins (7 demandes), Lille-Sud (15 demandes), Vauban-Esquermes (2 demandes), Vieux-Lille (4 demandes) et Wazemmes (2 demandes).

19/266 Politique de la Ville - Subventions à diverses associations - Conventions entre la Ville et les associations.

Adoptée à

l'unanimité

Dans le cadre de la Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour un montant total de 59.200 € à huit associations, pour la réalisation d'actions intégrées au Contrat de Ville 2019 et de sept actions en faveur des habitants les plus défavorisés de plusieurs quartiers lillois.

19/267 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés - Conventions entre les associations et la Ville.

Adoptée à

l'unanimité

La Ville souhaite contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire et de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. La Ville propose de soutenir le renouvellement de deux postes d'emplois d'avenir et de six postes d'adultes relais, ainsi que la création d'un poste d'adulte relais dans cinq associations. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention à chaque association concernée et d'autoriser la signature des conventions entre ces associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

CITOYENNETÉ

19/268 Budget participatif - Edition 2.

Adoptée à

l'unanimité Une deuxième édition du Budget Participatif est prévue en 2019-2020. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions de sa mise en œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL

6

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Lise DALEUX

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

19/269 Développement Durable - Subventions aux associations.

Adoptée à

l'unanimité

Dans le cadre de son plan d'action pour le développement durable (Agenda des solutions), la Ville souhaite soutenir les projets associatifs d'intérêt local dont l'enjeu est de faire bouger les pratiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les domaines de l'énergie, des déchets, de la mobilité et de l'alimentation. A ce titre, la Ville souhaite apporter son soutien financier à plusieurs porteurs de projets : la Compagnie La Belle Histoire à hauteur de 5.535 €, ARI « Jardin de Chlorophylle » à hauteur de 5.040 €, Attacafa à hauteur de 1.500 €, l'Aéronef à hauteur de 1.500 € et Magdala à hauteur de 4.000 €

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Jacques RICHIR

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

19/270 Dénomination de rues, places, squares et équipements.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la dénomination de plusieurs rues, places et squares situés dans les quartiers suivants :

- Bois-Blancs : - Square Ada Lovelace (à l'angle de l'allée Coignet et de l'allée Helen Keller) - Square Katherine Johnson (à l'angle de l'allée Coignet et de l'allée Lucie et Raymond Aubrac) - Square Hedy Lamarr (à l'angle de l'allée Coignet et de l'allée Marcelle Meyer) - Allée Henriette Defrance (tenant allée Marie Léonie Vanhoutte aboutissant rue des Templiers)
- Fives : - Parc des Métallurgistes (Bordé par les Rues Boldoduc et des Métallurgistes au sud et les Rues Denis Papin et Edmée Baron au Nord - Allée des Fondateurs (tenant allée Madeleine Martinache aboutissant Passage de l'Internationale) - Allée des Ebarbeurs (tenant allée des Fondateurs aboutissant Cours Jean-François Cail) - Allée des Ciseleurs (tenant Cours Jean-François Cail aboutissant rue Dupuytren) - Allée des Patineurs (tenant Cours Jean-François Cail aboutissant rue Dupuytren) - Allée des Mouleurs (tenant Jean-François Cail aboutissant rue Dupuytren)
- Lille-Moulins : - Allée Louise d'Épinay (tenant Boulevard de Verdun aboutissant Jardin des 18 Ponts) Saint-Maurice - Pellevoisin : - Place Désiré Bouchée (de part et d'autre de la Rue du Faubourg de Roubaix, au droit de l'allée Reysa Bernson) - Jardin des Tritons (bordant l'allée Reysa Bernson) - Allée de la Pépinière (tenant allée Reysa Bernson aboutissant rue du Faubourg de Roubaix) - Allée des Serres (tenant allée Reysa Bernson aboutissant Place Désiré Bouchée) - Allée Ghislaine de Féligonde (tenant allée Reysa Bernson aboutissant allée Reysa Bernson)
- Vauban-Esquermes : - Allée d'Artagnan, seigneur de Montesquiou (tenant avenue du 43ème RI aboutissant allée Arlette Gruss) - Allée Amélie Suard (tenant allée Marie Willan aboutissant voie verte Nicolas de Clerville) - Parc de la Citadelle (délimité par le canal de la haute-Deûle à grand gabarit, le bras de la barre et le canal de la moyenne Deûle)

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

19/271 Stationnement payant - Rapport annuel relatif aux recours administratifs préalables obligatoires traités en 2018.

Le Conseil Municipal prend acte

Le forfait de post-stationnement (FPS) peut être contesté dans le délai d'un mois suivant la notification de l'avis de paiement auprès des services municipaux dans le cadre d'un recours administratif préalable obligatoire. L'article R. 2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la personne chargée de statuer sur ces recours présente un rapport annuel à l'assemblée délibérante. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

19/272 Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.

Adoptée à l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage, ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Deux de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal (par exemple, circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif, ...). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

FÊTES ET ANIMATION

19/273 Comités d'Animation du Faubourg de Béthune et des Bois-Blancs - Subventions.

Adoptée à

l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 4.000 € au Comité d'Animation du Faubourg de Béthune et une subvention de 1.500 € au Comité d'Animation des Bois-Blancs pour leurs animations de proximité.

LILLE GRAND PALAIS

19/274 Lille Grand Palais - Rapport d'activité 2017/2018 du concessionnaire de l'exploitation de l'équipement.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport d'activité 2017/2018 du concessionnaire de l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

19/275 Activités périscolaires et extrascolaires - Subventions aux centres sociaux.

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de Lille Educ', la délégation aux activités périscolaires et extrascolaires soutient les actions éducatives mises en œuvre par les partenaires de la Ville que sont les centres sociaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions de l'année 2019. En outre, conformément au règlement financier de la Ville, et pour soutenir la gestion de la trésorerie des centres sociaux, il est demandé au Conseil Municipal de valider, dès à présent, le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2020, qui n'excèdera pas 50 % du montant de la subvention de fonctionnement de l'année précédente.

19/276 Délégation Politiques éducatives - Label national de "cité éducative" - Dépôt du dossier de candidature de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt du dossier de candidature de la Ville au label national de "cité éducative" auprès du Préfet et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

19/277 Projet Educatif Global - Associations Petite Enfance - Subventions 2019.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à diverses associations pour la mise en œuvre d'activités en direction des tout petits et de leurs familles dans le cadre du Projet Educatif Global.

19/278 Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement CAF relatives aux ALSH de Lille, à l'Aide LEA pour Lille et sa Commune associée d'Hellemmes.

Adoptée à l'unanimité

Les conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH et à l'aide aux loisirs équitables accessibles (LEA) conclues entre la Ville de Lille et la CAF du Nord étant arrivées à échéance le 31 décembre 2018, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH de Lille et d'Hellemmes entre la CAF du Nord et la Ville, d'une durée de quatre ans, du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, et la convention d'objectifs et de financement LEA pour Lille et Hellemmes, du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

PARENTALITÉ

19/279 Délégation Parentalité - Subventions 2019.

Adoptée à

l'unanimité La délégation Parentalité, à travers l'appel à projets 2019, s'attache à soutenir tous les parents dans l'exercice de leur fonction parentale tout en apportant une vigilance particulière aux parents confrontés à des difficultés liées à la complexité de leurs conditions de vie. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, dont les actions de soutien aux parents répondent aux critères définis par la Ville.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

19/280 **Personnes Agées - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.**

Adoptée à

l'unanimité

La Ville de Lille s'est fortement engagée depuis quelques années dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a ainsi lancé un appel à projets 2019 « Personnes Agées » à destination des associations oeuvrant dans ce domaine afin de mettre en place, par leur biais, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

19/281 **Semaine Bleue - Appel à projets 2019 - Subvention aux associations.**

Adoptée à

l'unanimité

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des seniors. L'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile ainsi que l'animation sont les axes privilégiés de cette politique. Outre les activités d'animation mises en place par les associations, d'autres activités spécifiques se déroulent lors de la semaine nationale des personnes âgées, dite «Semaine Bleue». Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à hauteur de 7.954 €

HÉBERGEMENT D'URGENCE

19/282 **Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations.**

Adoptée à

l'unanimité

La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à leurs droits. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 53.000 €

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Franck HANOI

COMMERCE

19/283 **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses associations et unions commerciales.**
Adoptée à l'unanimité

En 2019, dans le cadre du PLA Commerce, les unions commerciales souhaitent organiser des animations commerciales. Le budget prévisionnel total des opérations est estimé à 38.436,07 € au titre de la délégation Commerce. La subvention totale au titre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services s'élève à 19.751,64 €, dont 9.600,98 € pour la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux unions commerciales et l'émission d'un titre de recettes à l'Ordre International des Disciples Escoffier correspondant à un trop-perçu pour l'année 2018.

19/284 **Opération nationale "Revitalisation et animation des commerces" - Subvention de l'Etat - Convention partenariale.**
Adoptée à l'unanimité

Afin de soutenir les commerces et les collectivités touchés par le mouvement des gilets jaunes et contribuer à faire revenir les clients dans les commerces, l'Etat a mis en place une opération nationale de "Revitalisation et animation des commerces". La candidature déposée par la Ville de Lille a été retenue. L'Etat attribue à la Ville une subvention de 85.548 € pour la réalisation d'un programme d'actions destinés à soutenir la dynamique commerciale et à améliorer l'attractivité de la destination "shopping" du centre-ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette subvention et d'autoriser la signature de la convention partenariale fixant les modalités de versement de cette subvention.

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

19/285 Halles et marchés - Aménagement des rues Jules Guesde et Sarrazins et place de la Nouvelle-Aventure - Impacts sur le marché de Wazemmes - Exonération de l'unanimité redevance d'occupation.

La Ville de Lille a engagé depuis novembre 2017, en lien avec la Métropole Européenne de Lille, un important programme d'aménagement et de requalification de la rue Jules Guesde, de la rue des Sarrazins et de la latérale ouest de la place de la Nouvelle-Aventure consistant en la réalisation de chaussées et trottoirs en pavage grès et bordures pierres naturels. Considérant les impacts sur l'activité commerciale des commerçants non sédentaires du marché de Wazemmes, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer de droits de place les commerçants directement concernés au regard des relocalisations.

FORAINS

19/286 Foire aux manèges d'été - Subvention à l'association Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges de Lille.
Adoptée à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € à l'association Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges de Lille pour la réalisation des actions de communication et de promotion de la foire aux manèges d'été.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

19/287 Projets Jeunesse 2019 - Aide aux projets associatifs de jeunesse.

Adoptée à

l'unanimité

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV Lille Métropole), l'association Unis-Cité Nord-Pas-de-Calais, Antenne Lille Métropole, l'association Avenir Enfance, l'association du Collectif Renard, l'association du Huit renversé et l'association Métis. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions proposées et d'autoriser la signature des conventions d'objectifs entre les associations et la Ville.

19/288 Projet Jeunesse 2019 - Aide aux projets associatifs de jeunesse - Subvention 2019 à l'association Union Française de la Jeunesse - Convention entre l'association et la Ville.

Adoptée à

l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 35.000 € à l'association Union Française de la Jeunesse (UFJ) pour 2019, correspondant aux frais de location de l'immeuble occupé pour son activité liée à la formation et à l'accompagnement individuel de jeunes, et d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

ECONOMIE NUMÉRIQUE

19/289 Programme E-inclusion et proximité - Demande de subvention auprès du FEDER investissements territoriaux intégrés (ITI) métropolitain - Convention de partenariat entre le CCAS de Lille, la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme et la Ville.

Adoptée à

l'unanimité

La Ville de Lille porte depuis plusieurs années une stratégie en faveur de l'inclusion numérique. Pour donner davantage de cohérence aux actions initiées, les ancrer dans la proximité et préserver l'accès au droit des citoyens les plus fragiles, la Ville de Lille, sa Commune associée de Lomme et le Centre Communal d'Action Sociale de Lille travaillent ensemble au développement du projet « E-inclusion et accompagnement de proximité ». Une demande de subvention a été déposée au titre du FEDER investissements territoriaux intégrés (ITI) métropolitain Axe 2 auprès des services instructeurs de la Région. Le CCAS de Lille est chef de file de cette opération collective, à laquelle participe également, outre la Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme, la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre le CCAS de Lille, la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme et la Ville fixant les obligations des parties pour la réalisation de ce programme.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

19/290 Subventions aux opérateurs culturels.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 75.200 €

19/291 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des contrats de prêts d'œuvres à venir formulés auprès des services culturels de la Ville, ainsi qu'un avenant à un contrat de prêt consenti au Musée des Beaux-Arts de Lyon.

19/292 Associations culturelles - Gratuité d'occupation de locaux.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de la gratuité d'occupation de locaux par les associations DALL, sis 78/3 boulevard de Metz, Théâtre du Prato, 6 allée de la Filature, Avenir Enfance, 26 rue Clémenceau, Association Melting Spot, 45 rue Cabanis, et CABB, 11 rue Guillaume Tell.

19/293 Gestion et exploitation du Théâtre Sébastopol - Rapport 2017/2018 du concessionnaire.

Adoptée à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux stipulations des articles 14 et 15 du contrat de concession de service public, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan d'activité et financier 2017/2018 d'Il Teatro.

19/294 Maisons Folie de Wazemmes, de Moulins et le Flow - Convention de partenariat média avec Radio Cité Vauban.

Adoptée à l'unanimité

Les maisons Folies et le Flow souhaitent conclure un partenariat avec RCV (Radio Cité Vauban) pour la saison 2019/2020. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de partenariat.

- 19/295 Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures - Venue de stagiaires de l'Université Paris I - Prise en charge des frais.**
Adoptée à l'unanimité
- Chaque année, le Palais des Beaux-Arts accueille des étudiants de l'Université Paris I dans le cadre de leur cursus en sciences et techniques de conservation/restauration des biens culturels. Ces derniers effectuent une mission de dépoussiérage de certaines œuvres en réserve durant la deuxième semaine de septembre. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge des frais d'hébergement des étudiants.
- 19/296 Palais des Beaux-Arts - Dépôt de l'œuvre "Les falaises d'Yport" d'Elodie La Villette au Musée des Pêcheries de Fécamp.**
Adoptée à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Palais des Beaux-Arts de la Ville de Lille à mettre en dépôt au Musée des Pêcheries de Fécamp le tableau intitulé les Falaises d'Yport, par Elodie La Villette (1848-1917). Cette œuvre qui représente les paysages de la côte normande s'inscrit dans la logique du discours scientifique du musée des Pêcheries de la Ville de Fécamp. Il sera présenté dans les salles des collections permanentes du musée. Le contrat de dépôt est conclu pour une durée de quinze ans à compter de sa signature et est renouvelable par reconduction expresse au minimum 3 mois avant la date anniversaire du contrat.
- 19/297 Palais des Beaux-Arts - Donation d'œuvres de MM. Yannick PELLEGRIN et Philippe LAPORTE.**
Adoptée à l'unanimité
- Le Palais des Beaux-Arts souhaite accueillir la donation d'œuvres de Messieurs Yannick PELLEGRIN et Philippe LAPORTE. Considérant l'intérêt pour les collections du Palais des Beaux-Arts d'intégrer ces œuvres, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la donation.
- 19/298 Palais des Beaux-Arts - Convention de co-production avec la réunion des Musées Nationaux pour l'exposition "Le Rêve d'être artiste".**
Adoptée à l'unanimité
- Le Palais des Beaux-Arts de la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux souhaitent coproduire la prochaine exposition du musée "Le rêve d'être artiste", programmée du 20 septembre 2019 au 6 janvier 2020. Cette délibération présente les intentions de cette exposition ainsi que les partenaires mobilisés à l'occasion de cet événement.
- 19/299 Musée d'Histoire Naturelle - Mécénat de la société EPALIA dans le cadre de l'exposition "Liaisons vitales".**
Adoptée à l'unanimité
- Dans le cadre de la 5ème édition thématique de lille3000, le Musée d'Histoire Naturelle de Lille présentera une exposition intitulée « LIAISONS VITALES, l'entraide dans le monde animal » du 4 octobre 2019 au 20 avril 2020. Afin de proposer une scénographie novatrice et écoresponsable, le choix s'est porté sur l'utilisation de palettes en bois réutilisables. La société EPALIA souhaite soutenir cet événement par un mécénat en nature en mettant à disposition du musée 300 palettes pour construire les modules de l'exposition. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de mécénat.

19/300 **Crédit Loisirs - Convention de mandat avec la Mission locale de Lille pour la saison**
Adoptée à **2019-2020.**
l'unanimité

La Ville de Lille et la Mission locale de Lille sont partenaires du dispositif Crédit-Loisirs. Cette mesure s'adresse aux personnes dont les faibles ressources peuvent être un frein à l'accès aux sorties culturelles. Comme chaque année, il est proposé de reconduire ce dispositif. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mandat avec la Mission locale.

19/301 **Travaux de restauration de la Synagogue de Lille - Convention de mécénat.**
Adoptée à

l'unanimité La société Finapar souhaite apporter son soutien aux travaux de restauration de la toiture et d'accessibilité de la Synagogue de Lille. Ce mécénat, à hauteur de 95.000 €, sera affecté à cette opération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat afférente et d'admettre en recettes le mécénat d'un montant de 95.000 €

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

19/302 **Coopération internationale et européenne - Frais de mission liés aux déplacements et accueils du service des Relations Internationales.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les modalités de prise en charge des frais liés aux déplacements et accueils du service des Relations Internationales.

19/303 **Coopération internationale et européenne - Subvention à diverses associations.**
Adoptée à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention aux associations Aéronef pour un projet à Saint-Louis du Sénégal, Cap solidarité pour la campagne AlimenTerre, Fondation de Lille pour le Festival des Solidarités Internationales et GRDR pour un projet d'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale, pour un montant total de 33.000 €

19/304 **Coopération internationale et européenne - Subvention au CRDTM.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de fonctionnement de 7.800 € au CRDTM, au titre de l'année 2019.

19/305 **Coopération internationale et européenne - Volontaires de Solidarité Internationale.**
Adoptée à la majorité

Deux volontaires de solidarité internationales sont basés à Oujda (Maroc) et Saint-Louis (Sénégal) pour suivre et mettre en œuvre les projets de coopération avec les villes jumelles de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention à France Volontaires pour le renouvellement des deux VSI pour une année et d'autoriser la signature de la convention.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Estelle RODES

PROJET ANRU

**19/306 Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - NPNRU - Programme
Adoptée à d'investissement d'avenir - Appel à manifestation d'intérêt Agriculture urbaine -
l'unanimité Subventions aux associations retenues.**

Le secteur Concorde, au sein du quartier Faubourg de Béthune, fait l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain qui intègre de façon transversale et innovante les thématiques de santé et d'urbanisme au travers d'une démarche appelée « Quartier à santé positive ». Le développement d'un projet d'agriculture urbaine sur le quartier fait partie des principaux axes de cette démarche, qui met ainsi la santé des habitants au cœur du renouvellement urbain. La Ville de Lille a lancé un appel à manifestation d'intérêt en avril 2018 afin d'identifier des porteurs de projets pour développer des activités d'agriculture urbaine sur Concorde. La Ville souhaite créer les conditions nécessaires pour permettre à ces différentes dimensions de se déployer dans un projet collectif qui associera plusieurs porteurs de projets, dans une logique de coopération et de circularité entre activités lucratives et non lucratives, bénévoles, salariées, etc. Pour construire ce projet au plus près des besoins et ressources du territoire, la mobilisation des habitants et des associations locales est un facteur de réussite majeur. Ainsi la Ville souhaite accompagner la maturation et les scénarios d'implantation des projets à vocation économique, tout en soutenant dès aujourd'hui les associations qui proposent de mettre en œuvre des activités d'agriculture urbaine sur Concorde en mobilisant des habitants et en s'appuyant notamment sur les nombreuses associations de quartier. Les quatre associations identifiées (LSI, le CIBB, Léo Lagrange et des Jardins et des Hommes) proposent de développer ces actions de manière articulée et coordonnée et de s'appuyer sur leurs expertises réciproques pour mutualiser leurs énergies au service du projet. Il est ainsi proposé le versement d'une subvention de 2.700 € au CIBB, de 3.650 € à Léo Lagrange, de 4.273 € à LSI et de 2.200 € à Des jardins et des hommes.

19/307 **Quartier Lille-Moulins - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain**
Adoptée à **(NPNRU) - Etude urbaine "Buffon Thumesnil" - Convention de groupement de**
l'unanimité **commandes entre la MEL, la Ville et le GIE META.**

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), le quartier Moulins fait l'objet de l'élaboration d'un programme d'intervention sur l'habitat ancien dégradé, grâce à une étude stratégique lancée fin 2017 avec la Fabrique des Quartiers. Dans la logique globale et transversale de cette dernière, un travail a été engagé avec les bailleurs sociaux dont le patrimoine est situé dans le périmètre de cette étude. Un enjeu d'intervention spécifique a été identifié sur le patrimoine social situé dans le secteur « Buffon Thumesnil », circonscrit par les rues Buffon, Fénelon, Courmont, d'Arras et le boulevard d'Alsace. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes entre la MEL (coordonnateur du groupement), la Ville et le Groupement d'Intérêt Economique de Mutualisation des Energies pour Transformation et Aménagement (GIE META) (intervenant pour le compte de Vilogia et Lille Métropole Habitat) en vue du lancement d'une étude urbaine et patrimoniale sur ce secteur. Cette convention prévoit le financement de l'étude d'un montant de 60.000 €HT, soit 72.000 €TTC, comme suit : 25 % par la MEL, 25 % par la Ville et 50 % par le GIE META.

POLITIQUE DU LOGEMENT

19/309 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projets**
Adoptée à **2019 - Première programmation.**
l'unanimité

L'aide financière de la Ville est sollicitée par diverses associations pour la réalisation d'actions liées au logement. Dans le cadre de l'appel à projets 2019, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à dix associations pour un montant total de 190.258 € et d'autoriser la signature des conventions d'objectifs entre ces associations et la Ville.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Marc BODIOT

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

19/310 **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Convention de partenariat avec le Parquet de Lille et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation.**
Adoptée à l'unanimité

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre le Parquet de Lille, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la Ville de Lille en vue de l'accueil de mesures de travail non rémunéré au sein des services municipaux.

AFFAIRES MILITAIRES

19/311 **Amicale des Anciens du 43ème Régiment d'Infanterie - Subvention.**

Adoptée à

l'unanimité

L'Amicale des Anciens du 43ème Régiment d'Infanterie est une association créée en 1903 en vue de faire respecter et de transmettre le devoir de mémoire mais aussi de faciliter l'entraide militaire sous toutes ses formes. Pour l'accompagner dans ses actions, l'association sollicite une subvention de 1.000 €

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RESSOURCES HUMAINES

19/312 **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel titulaire et les agents relevant de l'article 38 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - Ajustements.**
Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 18/473 du 5 octobre 2018, le Conseil Municipal a adopté les conditions et modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel municipal titulaire et les agents relevant de l'article 38 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Compte tenu de certaines imprécisions d'ordre technique figurant dans le dispositif indemnitaire délibéré, il est proposé de procéder à quelques ajustements.

19/313 **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel contractuel - Ajustements.**
Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 18/474 du 5 octobre 2018, le Conseil Municipal a adopté les conditions et modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel contractuel. Des évolutions de l'organisation statutaire intervenues pour certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale dans le cadre de l'application du Protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunération et à l'avenir de la fonction publique (PPCR), prévues notamment parmi les dispositions des décrets n° 2017-901, n° 2017-902 et n° 2017-906 du 9 mai 2017, et n° 2017-1736 du 21 décembre 2017, n'avaient pas été intégrées dans le nouveau dispositif indemnitaire du RIFSEEP. Il convient donc de compléter les dispositions indemnitaires relatives à certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale.

19/314 **Déplacement temporaire du personnel et des élus - Révision des taux de remboursement des frais.**
Retirée de l'ordre du jour

**19/315 Autorisation d'ouverture du poste "Administrateur-riche poste de travail /
Adoptée à packager" à un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de
l'unanimité la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

Compte tenu de la spécificité et de la nature des missions du poste "Administrateur-riche poste de travail / packager" au sein de la Direction des Systèmes d'Information, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que cet emploi soit occupé éventuellement par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans l'hypothèse où aucune candidature fonctionnaire ou lauréate de concours n'ait pu être recrutée.

**19/316 Ajustement du Tableau des Emplois de la Ville de Lille et de ses Communes associées
Adoptée à de Lomme et d'Hellemmes.
l'unanimité**

Par délibération n° 19/83 du 1er février 2019, le Conseil Municipal a adopté le tableau des emplois de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes. En accompagnement de l'évolution des besoins des services et des parcours professionnels des agents municipaux, une proposition d'ajustement du tableau des emplois a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du 12 juin 2019 et aujourd'hui au vote du Conseil Municipal.

**19/317 Personnel municipal - Politique de prévention des pénibilités et d'amélioration des
Adoptée à conditions de travail - Convention de partenariat entre l'Institut catholique de Lille
l'unanimité et la Ville.**

La Ville a engagé une démarche visant à la prévention des pénibilités et à l'amélioration des conditions de travail. Cela prend des formes diverses, généralement innovantes, s'appuyant sur les ressources internes et sur des partenariats extérieurs, notamment des organismes de formation et de recherche. Le Conseil Municipal a délibéré précédemment pour permettre des recherches-actions en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention entre l'Institut catholique de Lille et la Ville en vue du développement d'un nouveau partenariat avec l'équipe de recherche STICO (Santé au travail : Individu, Collectif, Organisation) de l'Institut.

CONTENTIEUX

**19/318 Protection fonctionnelle - Octroi à deux élus.
Adoptée à**

l'unanimité Des incidents répétés autour de la Maison du Projet ont conduit la Ville de Lille, le 22 mai 2019, à déposer une plainte pour menace, par quelque moyen que ce soit, de commettre une destruction, une dégradation ou une détérioration avec l'ordre de remplir une condition. Au nombre de ces incidents, deux Adjointes au Maire ont été personnellement mises en cause. Conformément aux termes des articles L. 2123-34 et L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder à Mesdames Estelle RODES et Latifa KECHEMIR le bénéfice de la protection fonctionnelle.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

**19/319 Attribution de subventions de fonctionnement aux organisations syndicales locales
Adoptée à titulaires d'une convention d'occupation à la Bourse du Travail.**

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, d'un montant total de 327.408 € allouée au titre de l'année 2019, aux unions locales des syndicats lillois hébergées au sein de la Nouvelle Bourse du Travail afin de soutenir leurs actions permanentes ouvertes à l'ensemble des Lillois (forums syndicaux, journées "portes ouvertes" et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés), l'ensemble des activités de ces organisations syndicales étant destiné à prévenir les conflits du travail au niveau local.

**19/320 Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT)
Adoptée à - Attribution d'une subvention de fonctionnement.**

la majorité

L'Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail (CNT), sise 32 rue d'Arras à Lille, est locataire dans le parc privé. Dans un souci d'équité de traitement de l'ensemble des organisations syndicales présentes sur le territoire de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Union Locale des Syndicats CNT de 7.245 € correspondant à la participation de la Ville pour le coût du loyer annuel payé par la CNT.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Xavier BONNET

POLITIQUE MÉMORIELLE

19/321 **Politique mémorielle - Subventions aux associations.**

Adoptée à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite aider les associations culturelles mettant en œuvre des opérations visant à valoriser l'histoire lilloise dans le cadre de la politique mémorielle qu'elle développe et ayant sollicité son soutien. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'association « Les Amis de Lille » pour un montant global de 1.000 €

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Antony GAUTIER

POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT

19/322 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation.

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 46.800 €

19/323 Complexe du Mont de Terre - Exercice 2016 - Création d'un terrain de rugby et mise en accessibilité de la Halle - Subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire - Régularisation.

**Adoptée à
l'unanimité**

En 2016, la Ville a souhaité aménager un terrain de rugby et réaliser des travaux de mise en accessibilité de la halle couverte au complexe sportif du Mont de Terre. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces travaux et le montant des dépenses pour la réalisation de ces travaux, s'élevant à 34.286,40 €TTC. Une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 12.800 €a été accordée pour la réalisation de ce projet.

19/324 Ecole du Sport - Action d'insertion et de qualification en faveur des clubs sportifs lillois - Contrats d'apprentissage - Partenariat avec le GEIQPSAL - Profession Sport 59.

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place, au sein de clubs sportifs de la Ville, d'une action d'insertion et de qualification en partenariat avec le groupement d'employeur GEIQPSAL - Profession Sport 59. Cette action vise à répondre au double objectif d'insertion de jeunes lillois par la voie de l'apprentissage et de soutien au mouvement sportif lillois des quartiers prioritaires.

19/325 Palais des Sports Saint-Sauveur - Convention d'occupation du domaine public - Fixation de la redevance pour l'occupation du site par le Lille Métropole Basket SASP.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville souhaite autoriser l'occupation du Palais des Sports par le Lille Métropole Basket SASP. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation des locaux.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

19/326 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes handicapées.

Adoptée à

l'unanimité La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 21.350 €

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Dominique PICAULT-GOLDSTEIN

FINANCES

19/327 Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2019.

Adoptée à

l'unanimité

Un grand nombre de tarifs municipaux a fait l'objet d'une actualisation par délibération n° 18/619 du 7 décembre 2018, pour une application au 1er janvier 2019. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs concernés pour une application au 1er septembre 2019 (sauf spécification, dans l'annexe au projet de délibération, d'une autre date en 2019) sur la base de l'inflation prévisionnelle, soit + 1 %. Certains tarifs pourront faire l'objet d'une tarification spécifique dans le cadre d'un rattrapage ou de création.

19/328 Véhicules et matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.

Adoptée à

l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Une session de vente aux enchères aura lieu dans ce cadre le 26 juin 2019. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de véhicules et de matériels divers.

19/329 SAEM SORELI - Création d'une halle gourmande sur le site de Fives Cail - Emprunt de 369.000 €- Garantie financière de la Ville à hauteur de 50 %.

Adoptée à

l'unanimité

La SAEM SORELI envisage de contracter un emprunt destiné à la construction de locaux pour la réalisation du projet de Halle gourmande sur le site de Fives Cail. Cette société sollicite la garantie financière de la Ville nécessaire à l'obtention de ce prêt. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière sollicitée par cet établissement pour le remboursement des sommes dues à hauteur de 50 % d'un emprunt de 369.000 € et la signature du contrat de prêt et/ou l'acte de cautionnement à souscrire par la SAEM SORELI ainsi que la convention financière correspondante.

BUDGET

19/330 Budget Principal - Provisions comptables pour risques et charges.

Adoptée à l'unanimité

Dans un souci de sincérité budgétaire, les articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales rendent nécessaires les dotations aux provisions dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune, mais aussi lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Dans ce cadre, la Ville a voté, lors du budget primitif 2019, la constitution d'une provision d'un montant de 4.338.273 €. Après en avoir échangé avec les services du comptable public, il est apparu nécessaire de préciser l'affectation du montant prévu au budget entre les risques issus de contentieux engagés contre la Commune, d'une part, et les risques liés aux difficultés de recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers, d'autre part. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ce cadre, d'affecter 1.494.075,46 € à des provisions pour contentieux et 2.844.197,54 € à des provisions pour risques liés aux difficultés de recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers.

19/331 Produits irrécouvrables du budget principal - Admissions en non-valeur.

Adoptée à l'unanimité

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Cette mesure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 324.578,44 €

19/332 Approbation des comptes de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2018 - Ville de Lille, Hellemmes et Lomme.

Adoptée à la majorité

Le Comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé compte de gestion qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal de l'exercice 2018.

19/333 Approbation du Compte Administratif - Ville de Lille et Communes associées Hellemmes et Lomme - Exercice 2018.

Adoptée à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget de la Ville de Lille et des Communes associées Hellemmes et Lomme.

19/334 Ville de Lille et Communes associées Hellemmes et Lomme - Exercice 2018 - Affectation des résultats.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget de la Ville de Lille et des Communes associées Hellemmes et Lomme.

19/335 Grand Lycée pour les métiers de l'hôtellerie à vocation européenne - Budget annexe - Annulation de crédits et clôture de l'autorisation de programme "LYCEEHOTEL".
Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 18/624 du 7 décembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé la clôture du budget annexe du Grand Lycée pour les métiers de l'hôtellerie à vocation européenne à compter du 31 décembre 2018. Le budget annexe du Grand lycée hôtelier étant clôturé avec le compte administratif 2018, il est demandé au Conseil Municipal d'annuler les crédits disponibles en dépenses de 1.945.447,79 € et en recettes de 743.969,09 €, et de clôturer l'autorisation de programme "LYCEEHOTEL".

19/336 Ville de Lille - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements - Budget Supplémentaire 2019.
Adoptée à la majorité

Les dotations ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

19/337 Budget Supplémentaire 2019 - Programmes d'équipement de la section d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.
Adoptée à la majorité

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

19/338 Patrimoine - Subventions aux associations.

Adoptée à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations pour un montant global de 57.800 €

19/339

Adoptée à

l'unanimité

Patrimoine - Canal Saint-Pierre - Adoption d'une grille tarifaire et d'un règlement intérieur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire et d'approuver le règlement intérieur relatif à l'usage général du Canal Saint-Pierre, sis îlot Comtesse à Lille.

19/340

**Le Conseil
Municipal**

prend acte

Office de Tourisme et des Congrès de Lille - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

La Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France a examiné la gestion de l'association Office de Tourisme et des Congrès de Lille pour les exercices 2013 à 2017. En tant que financeur, la Ville de Lille a pu apporter ses observations et doit désormais présenter le rapport d'observations définitives à son assemblée délibérante.

CONSEIL MUNICIPAL

24

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

19/341 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adoptée à

l'unanimité Suite aux avis favorables des Conseils de quartier, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

19/342 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**
Adoptée à **présumée.**
l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

19/343 **Marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces**
Adoptée à **publics intra muros de Lille - Avenant à la convention de groupement de commandes**
la majorité **lié à l'arrêt définitif d'un marché de plein air - Avenant au marché portant**
prolongation.

La Ville et la MEL ont conclu groupées le marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces publics intra muros de Lille, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020. Suite à la délibération n° 18 C 0074 du 23 février 2018, la MEL a engagé une réflexion stratégique de définition d'un nouveau Schéma directeur de prévention, de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Du fait des nécessaires impacts de ce schéma sur les programmes fonctionnels des marchés tant de la MEL que de la Ville, la conduite d'une procédure pour désigner un nouveau prestataire en janvier 2021 s'avère irréaliste. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la prolongation du marché actuel pour une durée de seize mois, impliquant l'autorisation de signature d'un avenant à la convention de groupement de commandes et d'un avenant au marché avec le prestataire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

19/344 **Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marque-Deûle -**
Adoptée à **Avis de la Ville.**

l'unanimité

La Commission Locale de l'Eau a consulté la Ville de Lille le 22 mars 2019 sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la Marque et de la Deûle. Il s'agit d'un outil de planification visant à fixer les règles et les dispositions pour une gestion durable des ressources en eau, la préservation des milieux aquatiques, la réduction des risques et la valorisation de la présence de l'eau sur le territoire. L'objet de la présente délibération est de formaliser l'avis de la Commune de Lille et des Communes associées, Hellemmes et Lomme, pour le territoire lillois.

ACTION FONCIÈRE

19/345 **Quartier Lille-Centre - Déclassement anticipé du site du Palais Rameau -**
Adoptée à **Délibération complémentaire.**

l'unanimité

Par délibération n° 18/262 en date du 22 juin 2018, la Ville a décidé la signature d'une promesse de bail emphytéotique et du bail en découlant sur le Palais Rameau avec l'association YNCREA Hauts-de-France. A ce jour, ce site composé des parcelles NW n° 265 et 266 appartient toujours au domaine public de la Ville et n'a pas été désaffecté. Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet dès à présent le déclassement anticipé, avant que la désaffectation n'ait lieu. Le changement de procédure de déclassement permettra de respecter le calendrier opérationnel tel que convenu avec les futurs occupants du site. Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider le principe de désaffectation des parcelles et leur déclassement anticipé.

19/346 **Quartier Lille-Centre - Déclassement anticipé du site de l'ancien collège Jean Macé à**
Adoptée à **l'angle du boulevard Jean-Baptiste Lebas et de la rue Gosselet.**

l'unanimité

Par délibération n° 18/100 en date du 26 janvier 2018, la Ville a décidé la signature d'une promesse de vente de l'ancien collège Jean Macé avec l'équipe composée de Projectim, Loger Habitat et Oria promotion suite à l'appel à projets lancé en novembre 2016. Cet ancien collège situé à l'angle du boulevard Jean-Baptiste Lebas et de la rue Gosselet a été désaffecté de sa fonction d'enseignement par un arrêté préfectoral du 26 janvier 2009. A ce jour, ce site composé des parcelles cadastrées LY n° 25, 199, 200, 201 et 206 appartient toujours au domaine public de la Ville et n'a pas été désaffecté de ses autres fonctions. Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorise le déclassement anticipé avant la désaffectation du site. Il est donc demandé au Conseil Municipal de confirmer le principe de la désaffectation des parcelles cadastrées section n° 25, 199, 200, 201 et 206, d'une contenance totale de 7 051m², avant la fin du second semestre 2019, et de décider de leur déclassement anticipé dès à présent.

19/347 Quartier Lille-Centre - Cession du site de l'ancien collège Jean Macé, boulevard Jean-Baptiste Lebas et rue Gosselet.

Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 18/100 en date du 26 janvier 2018, la Ville a décidé la signature d'une promesse de vente de l'ancien collège Jean Macé avec l'équipe composée de Projectim, Loger Habitat et Oria promotion suite à l'appel à projets lancé en novembre 2016. Cette promesse a été signée le 18 décembre 2018 et l'équipe est devenue à cette occasion la SCCV LILLE-JEAN MACE. Le projet consiste en la réalisation de 175 logements pour une surface plancher totale de 13 103 m², d'espaces de bureaux et de co-working, d'une salle de sport, d'une galerie d'art, d'une micro crèche et d'une halle commerciale. La surface de plancher totale représente 14 978m². Suite au déclassement anticipé, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession du site au prix de 13 millions d'€ Conformément à la promesse de vente, l'acte sera signé avant le 31 octobre 2019.

19/348 Quartier Lille-Centre - Institut Pasteur de Lille - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 juin 2012, une convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) constitutive de droits réels a été conclue entre l'Institut Pasteur de Lille et la Ville de Lille, cette dernière mettant à disposition de l'Institut Pasteur cinq bâtiments ainsi que du foncier non bâti boulevards du Maréchal Vaillant et Louis XIV. Cette AOT couvre une surface parcellaire de 6 626 m² environ. Cette mise à disposition expirera le 30 décembre 2081. L'Institut Pasteur souhaite aujourd'hui mettre en œuvre un projet immobilier nécessitant l'achat d'une partie du foncier de la Ville. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal de décider la réduction du périmètre de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels et d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels stipulant cette réduction de périmètre.

19/349 Quartier Lille- Centre - Institut Pasteur de Lille - Déclassement d'une partie du foncier boulevards Louis XIV et du Maréchal Vaillant.

Adoptée à l'unanimité

Le périmètre couvert par l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public étant à présent réduit par la sortie de la parcelle cadastrée HY n° 34 pour 346 m² et d'une partie de la parcelle cadastrée HY n° 51p pour 1 148 m², il est demandé au Conseil Municipal de procéder au déclassement de ce foncier qui appartient aujourd'hui au domaine public afin de le céder ensuite à l'Institut Pasteur.

19/350 Quartier Lille-Centre - Cession du foncier boulevards Louis XIV et du Maréchal Vaillant au profit de l'Institut Pasteur.

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre du projet immobilier de l'Institut Pasteur boulevards Louis XIV et du Maréchal Vaillant, il a été décidé de sortir une partie du foncier communal de l'autorisation d'occupation temporaire conclue en 2012 au profit de l'Institut Pasteur. Ce foncier étant désormais déclassé du domaine public par une deuxième délibération, le Conseil Municipal peut décider sa vente à l'Institut Pasteur.

HABITAT DURABLE

19/351 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, Adoptée à développement durable et ravalement de façades. l'unanimité

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon durable, ainsi que pour les inciter à installer des locaux vélos en vue de favoriser le développement des déplacements doux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides sollicitées par les habitants.

19/352 Prêts Missions Sociales - Avenants n° 1 aux conventions de partenariat entre la Adoptée à SACICAP Procvivis Nord, la société Pierres et Territoires de France Nord-Promotion l'unanimité immobilière et la Ville.

La SACICAP Procvivis Nord développe une activité de "Missions sociales". Par l'octroi de "Prêts Missions Sociales", elle favorise le financement de l'accèsion à la propriété de ménages à revenus modestes. Conformément à la convention passée entre les SACICAP et l'Etat le 16 avril 2007 et à l'avenant à cette convention signé le 8 décembre 2010, les SACICAP doivent décliner localement des conventions avec les partenaires locaux pour fixer les modalités de leurs interventions. Des conventions ont ainsi été signées entre la SACICAP Procvivis Nord, la société Pierres et Territoires de France Nord-Promotion immobilière et la Ville pour les opérations "Focus" (quartier Fives), "At Home" (quartier Fives) et "Land'Art" (quartier Moulins). Toutefois, l'enveloppe budgétaire qui avait été inscrite dans chaque convention pour l'octroi de Prêts Missions Sociales aux acquéreurs par le groupe Procvivis Nord est aujourd'hui insuffisante. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ce cadre, d'autoriser la signature des avenants n° 1 aux conventions de partenariat pour ces trois opérations, pour que Procvivis Nord puisse accompagner tous les ménages éligibles aux Prêts Missions Sociales.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Michel IFRI

RESTAURATION SCOLAIRE

19/353 **Don alimentaire - Convention entre la Ville de Lille et l'association L'île de Solidarité.**
Adoptée à l'unanimité

Il arrive que la totalité des repas produits par la Cuisine Centrale ne soit pas consommée. Dans un souci de solidarité avec les plus démunis et de lutte contre le gaspillage alimentaire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer une convention entre la Ville et l'association L'île de solidarité fixant les modalités des dons alimentaires de la Ville à l'association.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

19/354 Associations Petite Enfance - Subventions 2019.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, au titre de l'année 2019, à diverses associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.

19/355 Petite Enfance - Centres Sociaux - Subventions 2019.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, au titre de l'année 2019, le versement de subventions aux centres sociaux pour le fonctionnement des établissements d'accueil Petite Enfance et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

19/356 Conseil Municipal d'Enfants - Composition - Modification.

Adoptée à

l'unanimité

Par délibération n° 19/91 du 1er février 2019, le Conseil Municipal a fixé la liste nominative des membres du Conseil Municipal d'Enfants durant le mandat 2019/2020. Il est demandé au Conseil Municipal de modifier cette liste à la suite de la démission de jeunes conseillers et de l'intégration de nouveaux membres.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

19/357 Ouverture d'une crèche multi-accueil coopérative petite enfance à Moulins - Aide au démarrage.
Adoptée à l'unanimité

Le multi-accueil Méli-Mélo du 81 avenue de Bretagne, au sein duquel la Ville est sociétaire, ayant fait ses preuves en matière économique et en termes d'utilité sociale, un projet d'ouverture d'une crèche coopérative au 90 avenue Denis Cordonnier à Lille-Moulins a pris corps fin 2018. Situés au carrefour des quartiers Moulins, Centre et Fives, il s'agit de locaux de 260 m² avec un jardin privatif (250 m²) aujourd'hui bruts, propriété de Lille Métropole Habitat. Leur aménagement permettra de répondre au projet coopératif de la structure : accueil de tous, modalités des espaces, place des parents. Sous statut SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), la crèche multi-accueil coopérative petite enfance Moulins proposera 24 places dont 10 seront attribuées à la population locale, 10 réservées à des employeurs, pour leurs salariés et 4 réservées spécifiquement sur l'accueil de familles présentant une situation de fragilité. En accord avec le Conseil de quartier de Moulins et avec la délégation Petite Enfance et pour encourager le démarrage de ce projet, il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer au projet de Coopérative Petite Enfance Moulins une aide au démarrage de 15.000 €

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

19/358 **Lecture publique - Attribution de subventions.**

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'attribution de subventions d'aide aux projets aux associations Prise directe pour son festival de textes de théâtre qui aura lieu en octobre 2019 dans le cadre de l'édition Elodorado et Mademoiselle S pour des rencontres littéraires qui ont lieu tout au long de l'année dans divers lieux de la ville, notamment les médiathèques.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Jérémie CRÉPEL

SANTÉ

19/359 Soutien aux Organismes de Santé - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique Santé, la Ville de Lille a lancé l'appel à projets "Soutien aux Organismes de Santé" afin d'aider les Lilloises et les Lillois à exercer leurs droits aux soins, sur des valeurs partagées de dignité, d'égalité, de tolérance et de solidarité. Pour cela, elle s'appuie sur les associations œuvrant dans ce domaine dans le but de renforcer la prévention et l'éducation sanitaires des populations en ayant une attention toute particulière pour le public très précaire. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

19/360 Pôles Ressources Santé - Appel à projets 2019 - Subvention aux associations.
Adoptée à l'unanimité

Afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants en terme d'accès aux droits et aux soins, la Ville de Lille a mis en place en 2012 des Pôles Ressources Santé (PRS) dans 5 quartiers en politique de la Ville. Ces PRS sont destinés à promouvoir la santé auprès des Lilloises et des Lillois. En lien avec les structures de prévention, d'accès aux soins, les associations, les référentes et référents des Pôles Ressources Santé impulsent une dynamique de réseau pluridisciplinaire afin de faire émerger des nouvelles actions santé sur le territoire. Un appel à projets 2019 Pôles Ressources Santé a été lancé à cet effet. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

19/361 Alimentation Bio cabas - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille s'est engagée dans la promotion d'une alimentation équilibrée et saine, mettant l'accent sur l'introduction progressive de produits issus de l'agriculture biologique au sein de la restauration collective. Pour cela, elle lance via la délégation Santé un appel à projets 2019 "Alimentation Bio Cabas" en direction des associations partenaires. Les actions proposées par les associations ayant répondu à l'appel à projets sont instruites et cofinancées par les directions du Développement Durable, de la Restauration et de l'Economie Sociale et Solidaire. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à la Maison de Quartier Les Moulins qui a répondu à cet appel à projets.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

19/362 **Délégation Lutte contre l'illettrisme - Mise en œuvre d'ateliers d'alphabétisation et**
Adoptée à **d'actions de lutte contre l'illettrisme - Attribution de subventions.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention aux associations La Clé, Les Mots pour l'Ecrire, Starter et au Centre Social du Vieux-Lille.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

19/363 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec les collèges Miriam Makeba et Carnot et les écoles Diderot, Lamartine et Lalo relatives à l'organisation de classes à horaires aménagés.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions définissant les objectifs, les moyens et les modalités de fonctionnement des classes à horaires aménagés Musique et Danse organisées entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille et des établissements scolaires lillois : les écoles élémentaires Diderot (dominante instrumentale), Lamartine (dominante vocale), Lalo (dominante instrumentale), les collèges Miriam Makeba (dominante vocale) et Carnot (dominante instrumentale et danse).

19/364 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention de partenariat avec le Commandement des Musiques de l'Armée de Terre - Musique de l'Infanterie.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le partenariat avec le Brass Band de la Musique de l'Infanterie (Armée de Terre - quartier St Ruth à Lille) dans le cadre d'un travail commun avec la classe de direction d'orchestre du Conservatoire. Le répertoire spécifique du Brass Band sera travaillé sur une session de direction d'orchestre par année scolaire, en direction des élèves de 2ème année, qui pourront apprendre face à un orchestre professionnel militaire. En parallèle, des musiciens de l'armée de terre proposeront un tutorat pédagogique à quelques élèves musiciens des départements cuivres et percussions du Conservatoire. La session sera clôturée par un concert.

19/365 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande d'agrément pour dispenser des enseignements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de musique et de théâtre.**
Adoptée à l'unanimité

Le Conservatoire de Lille souhaite proposer des classes préparatoires à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de musique et d'art dramatique à partir de la rentrée de septembre 2020. Pour cela, il doit obtenir un agrément de l'Etat qui sera accordé pour une durée de 5 ans. Les conditions requises sont déjà satisfaites car elles sont quasiment équivalentes à celles des CEPI déjà mis en œuvre. Cet agrément permettrait de sécuriser les subventions allouées par l'Etat et de valoriser l'établissement, tout en asseyant les partenariats avec d'autres conservatoires du territoire des Hauts-de-France. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Conservatoire à Rayonnement Régional à solliciter la demande d'agrément.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

19/366 **Requalification de la Cité Saint-Maurice - Avenant n° 2 au contrat de mandat**
Adoptée à **d'aménagement entre la Ville et la SPLA La Fabrique des Quartiers.**
l'unanimité

Par délibération n° 16/437 du 17 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville et la SPLA La Fabrique des Quartiers portant mandat d'aménagement en vue de la requalification de la Cité Saint-Maurice. Par délibération n° 18/232 du 6 avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 à cette convention de mandat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 à cette convention de mandat, à l'effet de recaler les calendriers et le coût d'intervention.

19/367 **Cité Saint-Maurice - Réalisation d'un chauffage collectif - Avenant n° 1 à la**
Adoptée à **convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Partenord Habitat, SOLiHA**
l'unanimité **Métropole Nord et la Ville.**

Par délibération n° 18/231 du 6 avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre Partenord Habitat, SOLiHA Métropole Nord et la Ville portant délégation à la Ville de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'un chauffage collectif dans la Cité Saint-Maurice. Depuis la signature de cette convention, la répartition du nombre de logements concernés par la chaufferie collective a évolué et le coût d'installation de la chaufferie collective est stabilisé par le résultat de la consultation des entreprises. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant n° 1 à la convention entre Partenord Habitat, SOLiHA Métropole Nord et la Ville pour fixer les nouvelles participations financières des parties à la réalisation des travaux.

Séance du 14 juin 2019

Rapporteur : Magalie HERLEM

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

19/368 Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.

Adoptée à

l'unanimité

La Ville de Lille a souhaité s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 65.500 €

19/369

Adoptée à

l'unanimité

Budget participatif - Projet de déploiement de Frigos solidaires - Conventions de mise à disposition d'un réfrigérateur "frigo-solidaire".

Dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lille, le jury citoyen a délibéré favorablement sur un projet déposé par le Conseil Municipal d'Enfants, qui propose le déploiement de frigos solidaires dans chacun des 10 quartiers de la ville et dans les Communes associées de Hellemmes et de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des conventions de mise à disposition avec les partenaires.

19/370

Adoptée à

l'unanimité

Budget participatif - Projet de Bagagerie solidaire - Subvention d'équipement à l'association Le Secours Populaire Français Fédération du Nord - Convention entre l'association et la Ville.

Dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lille, le jury citoyen a délibéré favorablement sur la mise en place d'un projet d'installation de casiers à destination des sans-abris afin de leur permettre de mettre à l'abri leurs affaires, que ce soit la journée ou la nuit. L'association Le Secours Populaire Français Fédération du Nord, engagée depuis plusieurs années dans les maraudes et la distribution de colis alimentaires auprès des sans-abris, propose de mettre en place ce projet de bagagerie solidaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'équipement à cette association à hauteur de 20.000 € et d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

VIE ASSOCIATIVE

19/371 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

Adoptée à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un total de 7.300 €

MAISON DES ASSOCIATIONS

19/372 Vie Associative - Maison des Associations - Nouveau règlement intérieur.

Adoptée à

l'unanimité La relocalisation de la Maison des Associations au 27 rue Jean Bart nécessite de faire évoluer le règlement intérieur.